

26 JUILLET 2026  
8H00 - 18H00



# VIDE GRENIER des



Inscriptions à partir du 1er juin !

06.88.43.11.73

[cdfpeyrole@hotmail.com](mailto:cdfpeyrole@hotmail.com)



Ne pas jeter sur la voie publique

26 JUILLET 2026  
8H00 - 18H00



# VIDE GRENIER des



Inscriptions à partir du 1er juin !

06.88.43.11.73

[cdfpeyrole@hotmail.com](mailto:cdfpeyrole@hotmail.com)



Ne pas jeter sur la voie publique

# ATTESTATION - INSCRIPTION PERSONNE PHYSIQUE

Vide grenier de Peyrole - 26 juillet 2026

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

Date et lieu naissance :

N° carte d'identité :

Délivrée le : Par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagers (Art. L 310-2 du Code du Commerce),
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal).

Fait à : Le :

Signature :

Ci-joint un règlement de longueur de € pour l'emplacement d'une mètres (chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Peyrole).

## RÈGLEMENT

Cette manifestation est organisée par le Comité des Fêtes de Peyrole, avec l'autorisation de la municipalité. Les exposants devront fournir au moment de l'inscription des renseignements nécessaires à la tenue du registre de police obligatoire. L'enregistrement des inscriptions se fera sous réserve des places disponibles.

Le vide grenier sera maintenu en cas de pluie ou d'intempérie.

Les emplacements devront être laissés propres sous peine de sanction.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence

**L'installation se fera entre 6 et 8h, le rangement à 18h.**

Ne pas jeter sur la voie publique

# ATTESTATION - INSCRIPTION PERSONNE PHYSIQUE

Vide grenier de Peyrole - 26 juillet 2026

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Adresse :

Tel : Mail :

Date et lieu naissance :

N° carte d'identité :

Délivrée le : Par :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagers (Art. L 310-2 du Code du Commerce),
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du Code Pénal).

Fait à : Le :

Signature :

Ci-joint un règlement de longueur de € pour l'emplacement d'une mètres (chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Peyrole).

## RÈGLEMENT

Cette manifestation est organisée par le Comité des Fêtes de Peyrole, avec l'autorisation de la municipalité. Les exposants devront fournir au moment de l'inscription des renseignements nécessaires à la tenue du registre de police obligatoire. L'enregistrement des inscriptions se fera sous réserve des places disponibles.

Le vide grenier sera maintenu en cas de pluie ou d'intempérie.

Les emplacements devront être laissés propres sous peine de sanction.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence

**L'installation se fera entre 6 et 8h, le rangement à 18h.**

Ne pas jeter sur la voie publique